

Accord RDC-Ventora : Elie Kadima crève l'abcès et dénonce une main noire derrière l'agitation de CNPAV

P.P. 6-12

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 576 du lundi 2 mai au mardi 3 mai 2022

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com

www.econewsrdc.com

L'info qui fait échos

La conquête a commencé

Matata Ponyo et LGD : baptême du feu ce mardi au ShowBuzz

P. 2

A Lubumbashi, Félix Tshisekedi prêche « l'humanisme et la tolérance » entre les communautés

La clôture samedi à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga, de la Conférence interprovinciale entre les espaces du Grand Katanga et du Grand Kasai, a été l'occasion pour le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, de prêcher l'humanisme et la tolérance entre les communautés en cultivant le vivre-ensemble sur toute l'étendue du territoire nationale. P. 3



PARLONS-EN Grèves et marches

ECONEWS

A peine clos les travaux de la Table-ronde sur la paix et le vivre ensemble au chef-lieu du Haut-Katanga, Kinshasa est en passe d'entrer en ébullition. Le front socio-politique, plus qu'agacé, n'entend pas laisser de répit à un gouvernement passé maître dans la non-tenue de ses engagements.

Pendant que la société civile campée par les organisations catholique et protestante (Calcc et Milapro) auxquels elles viendraient se joindre les oppositions de Lamuka et du Fcc projettent des marches pacifiques aux fins d'obtenir du gouvernement et des parlementaires des pourpar-

(Lire en page 2)

Avis d'appel d'offres UG-PDSS

P. 5

Promotion de l'entrepreneuriat local : l'ANAPI en mode séduction

P. 12

La conquête a commencé

Matata et LGD : baptême du feu ce mardi au ShowBuzz

Il a pris tout son temps, avant de se décider finalement à endosser l'étoffe de chef de parti. L'ancien Premier ministre Matata Ponyo Mapon, lance ce mardi 3 mai, dans la mythique salle des spectacles ShowBuzz, son parti politique, « Leadership et Gouvernance pour le Développement (LGD). Malgré la forte pression judiciaire exercée – sans raison évidente – sur lui, « l'homme à la cravate rouge » n'a jamais lâché prise. Il est resté fidèle à ses principes, évitant toute compromission à son combat politique autour du leadership et de la bonne

gouvernance. C'est d'ailleurs sur le binôme « Leadership et Gouvernance » que repose l'idéologie de son parti politique, LGD. Ce mardi, Matata et LGD seront face au public – de Kinshasa, pour l'instant. Avant d'aller à la conquête du Congo profond pour prêcher le leadership et la gouvernance dans la marche victorieuse de la RDC vers son développement. Avec LGD, Matata pense amener une nouvelle manière de faire la politique en RDC, en se mettant véritablement au service du peuple.

ECONEWS

Plus rien n'arrêtera l'ancien Premier ministre Augustin Matata Ponyo Mapon. Dans l'arène politique, l'élu de Kindu a apporté une offre politique alléchante. Une offre politique qui fait rêver de nombreux Congolais qui se rappellent encore des bienfaits du passage de « l'homme à la cravate rouge » à la Primature. Maintenant que l'ancien Premier ministre a pris sur lui de se lancer dans l'arène politique.

Leadership et gouvernance pour le développement (LGD), ce nouveau venu, comble donc une attente auprès des Congolais. Les Congolais ont vu Matata Ponyo à l'œuvre. Tous l'ont vu organisé le fonctionnement harmonieux du gouvernement congolais. L'Exécutif était devenu un interlocuteur valable des Congolais et des partenaires. Toutes les questions de la nation étaient abordées et effectivement prises en charge. D'ailleurs, il se faisait que sous Matata, des ministres étaient à leurs cabinets de travail à l'heure parce que le chef de l'Exécutif est dans son bureau à l'heure et ne perturbe pas la circulation routière.

Sous Matata, le gouvernement était engagé dans des chantiers de grande envergure. Des preuves palpables d'une gouvernance de l'espérance étaient visibles. Cette œuvre inachevée à désormais la possibi-

lité de se relancer. Ce rêve qui prenait corps peut devenir réalité. C'est d'ailleurs pour cette raison que la majorité des Congolais et des Congolais ont toujours considéré que les ennuis judiciaires actuels de l'ancien Premier ministre avaient comme cause la crainte de le voir s'engager pleinement en politique. La sortie de LGD ce mardi 3 mai à Show-Buzz (commune de Gombe à Kinshasa) est la preuve que la machine est en marche pour changer le pays et le vécu quotidien des Congolais et des Congolais. L'avantage de Matata est de disposer d'un bilan. Son passé joue en sa faveur. Le peuple ne l'a pas oublié. Les Congolais comptent beaucoup sur une forme de gouvernance assurée par un leadership visionnaire et déterminé. Des grands projets initiés et pilotés par Augustin Matata ont démontré à la face du monde que le Congo est capable de se suffire à lui-même, voire de s'engager sur la voie de son développement. Le potentiel du pays ne peut être transformé que si le leadership connaît la voie à suivre pour la transformation de ces ressources naturelles dont il dispose.

Matata l'a prouvé : il est capable de mettre des Congolais en marche pour le développement du pays.

UNE ÉCOLE DE NOUVEAUX BÂTISSEURS

Personne ne pouvait imaginer, jusqu'à une date récente, que l'ancien premier ministre Augustin Matata Ponyo mûrissait en toute discrétion une profonde réflexion destinée à susciter une nouvelle classe politique autour du binôme Leadership et Gouvernance. Faisant fi des procès à sa charge, ou du non-rétablissement de ses immunités parlementaires, le professeur d'économie avait compris, bien avant d'autres, que le mal dont souffre la RDC en particulier et l'Afrique en général, et qui plombe leur développement est marqué par l'absence d'une classe politique qui soit portée par la nécessité d'un leadership affirmé, et d'une gouvernance à toute épreuve. C'est dans cette perspective qu'Augustin Matata vient de prendre le parti de créer LGD.

LGD n'entend pas se comporter en un parti politique de trop, dans un environnement pléthorique de formations politiques dont le contour idéologique, s'il existe, se limite à une lapalissade de type : *notre parti met l'homme au centre de son action*. Pour sa part, LGD se veut un parti de l'innovation, tant par son offre politique, que par son projet de société.

«Leadership et Gouvernance pour le Développement» est certes une forma-

tion politique ouverte à tous, cependant, elle réserve une place particulière à la formation d'un nouveau type de leader destiné à restituer à la RDC et à l'Afrique toute leur grandeur et leur dignité. Matata Ponyo a certainement fait sienne la préoccupation de l'ancien président Joseph Kabila qui, arrivé au terme de ses mandats, avait avoué qu'il n'était pas arrivé à transformer l'homme congolais. Le leader de LGD semble avoir réalisé que l'on ne peut transformer le Congolais hors d'un leadership d'une nouvelle classe politique promotrice d'une réflexion résolument tournée vers le développement.

Cette classe politique nouvelle, ce sont des hommes et femmes déterminés à lancer des projets de développement dictés par des compétences, vecteurs de résultats probants à court, moyen et long terme. Des cadres de haut niveau ne reculant devant aucun risque sur la voie d'un développement accéléré.

C'est à ce prix que LGD entend se démarquer de formations politiques qui sortent des limbes à la veille des élections. C'est une école de leadership politique d'excellence, promotrice d'énergies nouvelles et d'intelligences révolutionnaires auxquels le pays a aspiré de tout temps.

PARLONS-EN

Grèves et marches

(Suite de la Une)

lers «hors les institutions» sur la réforme de la loi électorale, voilà que les enseignants annoncent une grève illimitée à compter de ce lundi 2 mai 2022.

Les syndicats des enseignants du secteur reprochent au gouvernement Lukonde d'être passé outre sa promesse portant sur une augmentation de 30% des salaires des enseignants à compter de fin avril 2022. Quant à la régularisation de quelques milliers d'enseignants – les fameuses nouvelles unités – elle semble renvoyée aux calendes grecques. Si, par moments, le gouvernement ne rechigne pas à réunir médecins, enseignants et autres professions publiques émarquant au Budget de l'Etat, quitte à évoquer par la suite une sécheresse des finances publiques ou les contraintes liées aux exigences du FMI pour justifier ses rétro-pédalages, il n'en est pas de même des forces politiques d'opposition.

Ces dernières ont beau exiger à être associées à des pourparlers tendant à une réforme consensuelle de la loi électorale, le pouvoir fait la sourde oreille, préférant organiser à Nairobi des rencontres avec des groupes armés dont la plupart sont constitués de bandits de grand chemin et de coupeurs de route. A la veille de rentrer de plain-pied dans l'année électorale, tout semble indiquer que le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi cherche à gagner du temps afin de permettre à l'équipe de la CENI menée par le controversé Denis Kadima de peaufiner des stratégies destinées à engager le futur corps électoral dans un processus aux scrutins biaisés.

Les faucons autour du chef de l'Etat s'accrochant des violences préélectorales dont les militants de l'Écité de Martin Fayulu font les frais de la part d'une police apparemment aux ordres. Bref, les cycles électoraux se suivent et se ressemblent en RDC, où les violences sont l'exception et le «glissement» du calendrier électoral... la règle.

Assemblée nationale : l'examen de la loi sur la «congolité» est une provocation, clament les Katumbistes

HUGO TAMUSA

L'Assemblée nationale, le député Nsingi Pululu se propose de faire entrer par effraction la proposition de loi sur la «congolité». Sous forme d'amendement, ce député veut tenter le tout pour le tout pourvu que sa loi contraire à la Constitution passe.

Dans l'entourage de Moïse Katumbi Chapwe, leader d'Ensemble pour la République, c'est l'alerte générale. Les Katumbistes sont d'avis que l'amendement vise, une fois de plus, à disqualifier leur leader de

la présidentielle de 2023.

De toute évidence, cette loi ségrégationniste ne convient pas pour la République Démocratique du Congo du fait de la diversité qui caractérise la nation congolaise. Un autre problème de droit qui se pose avec cette loi est la négation de la nationalité congolaise à des personnes qui ont toujours été des Congolais.

Un fâcheux précédent qui ne se justifie pas. Un recul qui peut faire éclater le pays en plusieurs morceaux. La fragilité de la cohésion nationale actuelle n'est pas de nature à

rassurer sur le futur de la nation. Plutôt que de jouer avec le feu, des amendements qui intéressent les Congolais sont plutôt dans la gouvernance.

Ouvrir la brèche des Congolais de père et de mère revient à créer une jurisprudence qui ne mettra personne à l'abri. Demain ça sera des Congolais de teint clair ou sombre, élané ou de courte taille qui seront visés. Avec des lois qui ne favorisent pas la cohésion nationale, il faut tout faire pour l'éviter parce que les divisions vont provoquer davantage de tensions dans ce pays

à la cohésion fragile et aux diversités nombreuses. Des lois susceptibles de faire mal à la nation en plus d'être contraire à la Constitution, ont leur place dans la poubelle.

Des médias estiment que cette loi viserait un candidat président de la République, Moïse Katumbi. S'il s'avérait que c'est cela l'objectif recherché, l'heure est venue pour éviter de l'examiner. Le plus important est d'organiser des élections inclusives.

La balle est donc dans le camp de l'Assemblée nationale pour barrer la route à cet amendement suicidaire de Nsingi Pululu.

A Lubumbashi, Félix Tshisekedi prêche «l'humanisme et la tolérance» entre les communautés

La clôture samedi à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga, de la Conférence interprovinciale entre les espaces du Grand Katanga et du Grand Kasai, a été l'occasion pour le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, de prêcher l'humanisme et la tolérance entre les communautés en cultivant le vivre-ensemble sur toute l'étendue du territoire nationale.

ECONEWS

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidé, samedi à Lubumbashi, dans la province du Haut-Katanga, la cérémonie de clôture de la Conférence interprovinciale entre les espaces du grand Katanga et du grand Kasai.

Ouverts le 22 avril 2022, les travaux de la Conférence interprovinciale entre le grand Katanga et le grand Kasai sur la cohabitation pacifique, ont pris fin ce samedi 30 avril 2022 soir à Lubumbashi en présence du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Dans son allocution prononcée pour la circonstance, le Chef de l'Etat a exhorté les autorités et les populations locales à oeuvrer pour la cohésion sociale, dans la tolérance et le respect de la loi.

Le Président Tshisekedi a encouragé les forces vives du grand Katanga et du grand Kasai à cultiver la fraternité et promouvoir le vivre ensemble. «L'humanisme et la tolérance qui ont toujours caractérisé l'Homme congolais doivent

être mis à profit pour consolider l'unité nationale et la cohabitation pacifique des deux communautés des grands espaces katangais et kasaiens», a martelé le Chef de l'Etat. Avant de rappeler que «cette table ronde n'est pas une fin en soi, c'est une étape vers un renforcement du dialogue et de la coopération interprovinciale pour offrir plus d'opportunités à la jeunesse congolaise pour son épanouissement sur l'ensemble du territoire national».

PLUS DE 70 RECOMMANDATIONS SUR LA TABLE

Initiée par le Président de la République, la Conférence interprovinciale des espaces Grand Kasai/Grand Katanga, organisée à Lubumbashi, ouvre la voie pour le Congolais de se réconcilier avec lui-même, alors que la xénophobie gagne dangereusement certains coins, jadis paisible du pays.

Ce forum visait à consolider la paix entre les communautés concernées, gage de développement et à freiner les déplacements massifs des populations du Grand Kasai vers le Grand Katanga.



Le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, en compagnie de son épouse

Au cours de ces travaux qui se sont déroulés au sein de quatre commissions, l'occasion s'est offerte pour, d'une part, identifier sans complaisance les causes de ce phénomène et ses conséquences sur les plans politico-administratif, socio-culturel, sécuritaire et économique, et d'autre part, définir avec courage des solutions durables devant créer les conditions propices pour l'épanouissement des provinces concernées et assurer ainsi le vouloir vivre ensemble en République Démocratique du Congo.

Vendredi, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a salué vendredi en

Conseil des ministres l'engagement de tous les participants, notamment : les députés nationaux et provinciaux, les sénateurs, les gouverneurs de neuf (9) provinces concernées, les membres des gouvernements provinciaux, les chefs traditionnels du Grand Katanga et du Grand Kasai, la Fondation katangaise, la communauté kasaienne, la Société civile du Grand Katanga, les autres communautés vivant au Katanga, les partis politiques de diverses tendances, les enfants en rupture familiales (appelés Shegués), les délégués des conducteurs des motos-taxis (appelés Wewa), les exploitants miniers artisanaux

(appelés creuseurs), les représentants des mamans de l'espace kasaien et celles de l'espace katangais, les mouvements citoyens, etc.

Ces assises, clôturées le samedi 30 avril 2022, ont permis de produire plus de 70 recommandations qui vont être remises, dans le format d'un rapport général, au Président de la République, Chef de l'Etat et Initiateur de cette table ronde.

La cérémonie s'est clôturée par une soirée culturelle au cours de laquelle des groupes folkloriques katangais et kasaiens ont sublimé cette diversité culturelle qui fait aussi la force et la richesse de la RDC.

Règlements de comptes à tous les étages à l'Assemblée nationale

Ambiance au Parlement congolais. Depuis une dizaine de jours, deux motions de défiance circulent contre le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso.

L'homme, ex-mobutiste, devenu défenseur acharné de la Kabilie avant d'épouser, avec la même facilité, la cause de Félix Tshisekedi et de se draper dans les habits du premier supporter de l'Union sacrée (la plateforme politique de la majorité), est visé à la fois par une motion portée par l'opposition et par un texte issu des rangs de sa – large – famille politique.

Face à cette initiative, le président de l'Assemblée nationale, doyen d'âge de l'institution, a trouvé une parade aussi provisoire que pragmatique et antidémocratique, en «faisant fermer le bureau de réception du courrier. Tout est filtré au troisième étage du Palais du peuple», comme l'explique un député de la

majorité remonté contre cette initiative «qui démontre le non-respect des institutions et des parlementaires par le président de l'Assemblée nationale lui-même».

RECOURS À UN HUISSIER DE JUSTICE

Face à cette impossibilité de déposer leur motion, certains députés ont saisi un huissier de justice. «Parfois, on a l'impression que la démocratie en République pourtant démocratique du Congo, n'a pas le même sens que partout ailleurs dans le monde», pour un autre élu de l'opposition qui enchaîne : «Plus le temps passe, plus cette démocratie recule chez nous. Cet événement n'est malheureusement qu'un épisode de plus, parmi tant d'autres, qui démontre le dysfonctionnement complet de nos institutions».

Le président de l'Assem-

blée nationale devrait donc recevoir très prochainement la visite de cet huissier «à son domicile ou à son bureau».

Mais le président de l'Assemblée nationale ne compte pas rendre les armes aussi facilement. «Il a laissé entendre qu'il pourrait dissoudre l'Assemblée nationale, avant de menacer une série de députés de déchéance pour absentéisme, explique une élue. Il compte jouer sur la peur des députés qui pourraient perdre leur siège. Quant au listing des députés qui pourraient être déçus, faut-il dire que ce sont des membres de l'opposition, essentiellement ceux restés fidèles à Joseph Kabila, comme un de ses précesseurs Aubin Minaku, l'ancien ambassadeur de la RDC à Bruxelles, Henri Mova, ou encore une ex-ministre Marie-Ange Mushebekwa» (laquelle a réagi sur Twitter en refusant cette étiquette d'élue absentéiste). Le bureau de l'Assem-

blée a mis en place en séance plénière une commission pour examiner cette liste de députés susceptibles d'être démis.

COMBAT DES CHEFS

L'étoile de Christophe Mboso ne cesse de pâler au sein de l'institution. Depuis des semaines, de nombreux élus, issus aussi bien de la majorité que de l'opposition, lui reprochent sa «mégestion» et «le non-respect général du règlement de l'Assemblée nationale. C'est devenu un cirque. L'image que nous envoyons à la population est désastreuse».

La situation de Christophe Mboso s'est encore détériorée depuis la destitution du ministre de l'Économie nationale le 30 mars dernier. Jean-Marie Kalumba Yuma a été prié de quitter le gouvernement suite au vote de 277 députés sur les 380 présents. Le ministre était accusé d'être

«incapable de réguler et juguler la flambée des prix des produits de première nécessité sur le marché». Souci, ce ministre est issu de la famille politique du président du Sénat, Modeste Bahati. Entre les présidents des deux chambres, la tension qui était palpable est devenue maximale.

Tous les deux ont promis de se faire tomber. «Modeste Bahati a dit ouvertement qu'il disposait de députés qui le suivraient quand Christophe Mboso a promis qu'il avait une belle brochette de sénateurs dans sa poche», explique un sénateur qui promet que la paix n'est «pas près de revenir entre les deux hommes qui aiment le pouvoir».

Reste évidemment à savoir quel sera l'avenir de Christophe Mboso si l'huissier de justice parvient enfin à lui remettre les motions de défiance qui le visent.

AVEC LA LIBRE BELGQUE/AFRIQUE

Déclaration des forces sociales et politiques de la nation**« Peuple congolais, prenons notre destin en main. Trop, c'est trop »**

« Le pays va mal, très mal ». C'est le constat fait samedi par les forces sociales et politiques qui appellent à une grande mobilisation pour, disent-elles, « barrer la route au passage en force sur les réformes électorales ». Déclaration.

Nous. Forces sociales et politiques de la Nation, réunies dans le cadre du bloc patriotique sous la modération du CALCC (Conseil de l'Apostolat des Laïcs Catholiques) et de MILAPRO (Ministère des Laïcs Protestants);

Constatons que la République Démocratique du Congo, notre pays va mal, très mal ;

Constatant que par manque d'un leadership exemplaire, compétent et visionnaire, notre peuple est en train de souffrir de tous les maux possibles : la vie chère actuelle, la guerre dans la

partie Est de notre pays et l'insécurité récurrente sur toute l'étendue du territoire national, les viols des femmes, la corruption, le clientélisme, le détournement des deniers publics par les tenants du pouvoir en place de manière isolante et arrogante, l'occupation des parties de notre territoire national par des groupes armés instrumentalisés et des troupes étrangères;

Constatant les restrictions des libertés citoyennes, les répressions sanglantes des manifestations publiques pacifiques, les arrestations arbitraires

et emprisonnements des militants des partis politiques, des activistes des mouvements citoyens et acteurs de la société civile ayant une opinion contraire à celle du régime en place; Constatant que le pouvoir en place poursuit sans désespérer, et, sur fond des violations intentionnelles de la Constitution et de lois de la République, sa funeste posture déclinée sous la forme d'une succession des faits accomplis (Cour constitutionnelle, Majorité parlementaire, CENI, ...) cherchant à tout prix à se maintenir au pouvoir au moyen de la fraude électorale ou soit d'un glissement;

Vu l'impératif d'améliorer les conditions et cadre de vie de la population, de doter le pays

des institutions légitimes grâce aux élections de 2023 que nous voulons tous crédibles, impartiales, transparentes et apaisées;

Les forces sociales et politiques de la nation informent l'opinion publique nationale et internationale de la reprise des manifestations publiques et pacifiques pour :

- Obtenir un consensus autour des réformes électorales en vue des élections libres, inclusives, crédibles, impartiales et apaisées dans le délai constitutionnel. Ce consensus devra être trouvé entre les parties prenantes au processus électoral,

- Protester contre la hausse vertigineuse des prix des denrées alimentaires,
- Exiger le remboursement de

l'argent prélevé illégalement à la population à travers le Ram,

- Dénoncer l'incapacité du pouvoir à mettre fin à l'insécurité récurrente dans la partie Est de notre pays,
- Désapprouver les négociations en cours à Nairobi entre le pouvoir et les groupes armés instrumentalisés par des pays voisins.

Par conséquent, les forces sociales et politiques organisent un sit-in devant le Palais du peuple le vendredi 6 mai 2022 et appellent la population congolaise à la mobilisation totale pour barrer la route au passage en force sur les réformes électorales.

Fait à Kinshasa, le 30 avril 2022

LES SIGNATAIRES

JEFF PAMBI (MILAPRO)

JEAN-BOSCO LALO (CALCC)

Conflit en RDC : Tshisekedi joue la carte régionale

Avec un état de siège qui ne porte ses fruits et la résurgence de la rébellion du M23, Félix Tshisekedi ne semble avoir d'autres choix que de s'en remettre à ses voisins pour ramener la sécurité à l'Est du pays. Mais les consultations en cours à Nairobi ne concernent pas les principaux groupes armés.

Après une année d'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri pour lutter contre les groupes armés, le bilan est bien mince. Pire, le nombre de morts a doublé depuis l'instauration de ce régime d'exception, qui a donné les pleins pouvoirs à l'armée. Plus de 2.500 civils ont été tués dans ces provinces, selon le décompte du Baromètre sécuritaire du Kivu (KST), qui documente les violences à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). L'intensification des affrontements avec l'armée a étendu les zones de conflits, et les rebelles du M23 ont même relancé des attaques contre les Forces armées de République démocratique du Congo (FARDC), après plusieurs années d'une relative discrétion.

L'UGANDA À LA RES- COUSSE

Signe de l'échec de l'état de siège, le président Tshisekedi a fait appel à l'armée ougandaise fin 2021 pour participer à la traque contre les Allied Democratic Forces (ADF), le groupe le plus meurtrier dans la région. Ces opérations conjointes avec l'armée congolaise ont rapidement fait polémique. De nombreux Congolais ont gardé en mémoire les exactions de l'armée ougandaise pendant la seconde guerre du Congo,

entre 1998 et 2003, notamment à Kisangani. Le gouvernement congolais avait d'ailleurs mis un certain temps avant de reconnaître l'entrée sur son territoire des troupes de Kampala.

Après une première offensive d'artillerie tonitruante, l'armée ougandaise se fait aujourd'hui très discrète dans sa lutte anti-ADF. Des organisations de la société civile accusent aujourd'hui l'Ouganda de revenir en RDC pour s'emparer des richesses de son sous-sol. Au moment de son entrée au Congo, l'armée ougandaise s'était, en effet, empressée de construire des infrastructures routières, officiellement pour faciliter l'accès à ses troupes. La société civile la soupçonne d'utiliser ces routes pour toutes sortes de trafics.

RWANDA, « JE T'AIME, MOI NON PLUS »

A son arrivée à la présidence, Félix Tshisekedi avait déjà tenté de constituer un partenariat sécuritaire avec ses voisins rwandais, ougandais et burundais. A l'époque, les tensions entre Kagame et Museveni, et entre Bujumbura et Kigali n'avaient pas fait aboutir le projet. Les relations entre Tshisekedi et Kagame ont ensuite pris la forme de montagnes russes : tantôt « frère », le voisin rwandais a aussi été accusé de soutenir des groupes armés et d'intervenir directement sur le sol congolais avec ses soldats. L'entrée des troupes ougandaises à l'Est du Congo a fini par refroidir les relations entre Tshisekedi et Kagame qui reproche à Kinshasa de ne pas l'avoir consulté sur un sujet aussi sensible.

Fin mars, les rebelles du M23, accusés d'être soutenus

par le Rwanda, sortent opportunément de leur léthargie et passent à l'offensive contre l'armée congolaise. Ce nouveau front, déclenché en plein état de siège, oblige le président congolais à faire, de nouveau, appel à ses voisins. Il se trouve que la RDC vient tout juste d'adhérer à la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (EAC). Un adhésion qui tombe à pic pour Félix Tshisekedi, qui en profite pour vanter la nécessité des relations de « bon voisinage » entre pays membres et espère « des autres peuples le même engagement pour la paix et la sécurité ». Une flèche directement destinée à Kigali.

UNE FORCE RÉGIONALE EN GESTATION

L'insécurité à l'Est du Congo a rapidement été au menu à Nairobi, où les membres de l'EAC s'étaient réunis. Autour de Félix Tshisekedi, les présidents kenyans et ougandais, ainsi que le ministre des Affaires étrangères rwandais ont décidé de lancer un processus politique de consultations entre les groupes armés locaux et les autorités congolaises. Ce qu'attendait également le président congolais, c'est une implication militaire de ses voisins. Message bien reçu, puisque les Etats de la région ont promis la création « d'une force régionale pour aider à contenir et, le cas échéant, à combattre les forces négatives ».

Impuissant face à l'insécurité endémique à l'Est du Congo, Félix Tshisekedi s'en remet donc à ses voisins avec une stratégie élaborée en deux temps. Premier temps, des consultations avec les groupes armés, et dans un deuxième

temps, la menace d'une offensive militaire coordonnée avec les pays de la région. Sur le papier, tout semble clair, mais sur le terrain, la réalité est plus mouvante. Une bonne douzaine de groupes armés ont fait le déplacement à Nairobi : les deux ailes du M23 de Jean-Marie Runiga et Sultani Makenga, le FPDC, le FPRI venu d'Ituri, les Mai-Mai rené, l'UCL Kinjanga, les Raia Mutomboki, les Nyatura ou le NDC-Rénové...

LES PRINCIPAUX GROUPES ARMÉS ABSENTS

Mais très vite, la principale formation du M23 de Sultani Makenga a été exclue des consultations, après la reprise des combats avec l'armée congolaise, malgré la trêve. Les deux parties s'accusent mutuellement d'avoir rompu le cessez-le feu. Mais d'autres groupes manquent à l'appel : les burundais Red Tabara, qui refusent la consultation, la Codeco qui sévit en Ituri, les Mai-Mai Yukutumba, ou les ADF, les plus meurtriers de tous. Sur l'objectif de la consultation, la Présidence avait vendu la mèche en annonçant que les groupes participants s'étaient engagés à intégrer le nouveau dispositif de démobilisation (P-DDRCS) du gouvernement. Un processus qui exclut la réintégration des rebelles dans l'armée régulière, selon les déclarations du Premier ministre Sama Lukonde devant les députés.

Les principaux fauteurs de troubles de la région semblent bel et bien absents de ce dialogue avec Kinshasa. Il est donc peu probable que les consultations de Nairobi ramèneront durablement la sécurité à l'Est. Quelques groupes déposeront

les armes, certains avaient même annoncé leur reddition avant Nairobi, mais l'éradication des « forces négatives » risque de reposer une fois de plus sur des opérations militaires.

UNE ÉNIÈME MISE EN SCÈNE ?

L'improvisation du processus de Nairobi ressemble à l'instauration de l'état de siège : mal planifié, mal financé et sans accompagnement politique. Car sans dialogue politique avec le M23, la Codeco ou les ADF, accompagné certes d'actions militaires, il semble difficile d'arriver à un quelconque résultat. Si l'organigramme du M23 ou de la Codeco est parfaitement connu, qui possède le numéro de téléphone des ADF à Kinshasa ? Kinshasa a tout de même fait savoir qu'une nouvelle rencontre sera fixée mi-mai avec les groupes armés. Certains mouvements absents à Nairobi y seront invités.

Une fois de plus, les autorités congolaises s'en remettent aux militaires pour régler l'insécurité à l'Est, en y impliquant des troupes africaines. Du côté de la Présidence, on estime justement que l'arrivée de troupes de l'EAC sur le sol congolais sera positive, et rendra l'aide et le soutien à certains groupes armés plus difficiles. Le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi se retrouveront donc davantage impliqués dans le processus de retour à la paix. Un vœu pieu pour l'opposition congolaise qui redoute que les consultations de Nairobi ne soient une énième mise en scène censée valoriser l'action de Félix Tshisekedi avant les élections de 2023.

CHRISTOPHE RIGAUD (AFRIKARABIA)

Unité de gestion du programme de développement du système de santé (UG-PDSS)



Financement IDA

Avis d'Appel d'offres (Procédure à enveloppe unique)

Pays : République Démocratique du Congo

Nom du Projet : Projet de Développement du Système de Santé

Numéro du Crédit/Don : IDA 55720 - D0210 – IDA 59980 – TFA 4579 – IDA D4390 – IDA D6750
IDA 67050

Intitulé du Marché : Acquisition de divers matériels et équipements médicaux pour les Hôpitaux Généraux de Référence (HGR) et Centres de Santé (CS) localisés dans les Divisions Provinciales de Santé (DPS) du Kinshasa, Kwango, Maindombe, Mongala et Tshuapa (Livraison à Kinshasa pour l'ensemble des Fournitures).

DAOI N°003: ZR-DRC-MSP-263772-GO-RFB-F/ UG PDSS/ PDSS/ / 04-2022.

- Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le **Projet de Développement du Système de Santé** et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre des **Marchés d'acquisition de divers matériels et équipements médicaux pour les Hôpitaux Généraux de Référence (HGR) et les Centres de Santé (CS)**. Pour ces Marchés, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les règlements de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement.
- Le Ministère de la Santé Publique à travers l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir divers matériels et équipements médicaux pour les Hôpitaux Généraux de Référence (HGR) et les Centres de Santé (CS). Les Fournitures sont réparties en trois lots comme suit :
 - Lot 1 : Equipements médicaux comprenant 24 items dont 6 880 lits d'hôpital, 2 988 tables d'accouchement, de réanimation et d'examen), 928 stérilisateur à vapeur de 20 litres, 928 centrifugeuses et 996 microscopes ;
 - Lot 2 : Boîtes d'instruments : comprenant 16 items dont 928 boîtes ORL de base, 928 boîtes d'instruments pour accouchement, 4776 boîtes de divers instruments (accouchement, pensement, circoncision, curetage, etc.) et autres boîtes médicales ;
 - Lot 3 : Petits matériels et consommables médicaux : comprenant 40 items dont 1 132 diverses lampes, 1856 paravents, 2 332 divers stéthoscopes, 2 920 divers tambours, 2 784 ballons auto gonflables, 4 640 bassins de lit et 928 brancards.
- Un Soumissionnaire peut présenter une offre pour un ou plusieurs marchés, comme précisé dans le Document d'Appel d'Offres. Les Soumissionnaires désirant offrir un rabais dans le cas où plusieurs marchés leur seraient attribués, seront autorisés à le faire, mais ils devront indiquer ces rabais dans le Formulaire d'Offre.
- La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement daté de Juillet 2016, révisé en novembre 2017 et Aout 2018 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.
- Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS) – Dr Dominique BAABO KUBUYA, email : pdssmrdc.cd et ugp-marche@pdss.cd, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée N°1 ci-dessous de 9h00 à 15h30 heure locale (GMT+1) :
- Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de Cent dollars Américain (100 \$US). La méthode de paiement sera le paiement en espèce ou par virement sur le compte ci-dessous indiqué contre un récépissé de paiement.
 - Nom de la Banque : ECOBANK RDC
 - Titulaire du compte : MINI FIN PDSS 3 V/C DAO
 - N° de compte : 35600007773
 Le dossier d'appel d'offres sera adressé par voie électronique.
- Les offres devront être remises à l'adresse N°1 ci-dessous au plus tard le 13 juin 2022 à 16h00 heure locale (GMT+1). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse N°2 mentionnée ci-dessous le 13 juin 2022 à 15h30 heure locale.
- Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre d'un montant de :
 - Pour le lot 1 : cent mille (100 000) \$ US ;
 - Pour le lot 2 : quarante mille (40 000) \$ US ;
 - Pour le lot 3 : cinquante mille (50 000) \$ US.
- Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Adresse N°1

Unité de Gestion du Programme de Développement
du Système de Santé (UG-PDSS)
Concession INRB, Croisement des avenues des Huileries
Tomabalaye, Bâtiment PDSS, Gombe Kinshassa, - RDC
Attention : Charles MBUYI
Téléphone : +243 992 90 57 64
Mail : ugp-marche@pdss.cd / pdssmrdc@gmail.com

Adresse N°2

Unité de Gestion du Programme de Développement
du Système de Santé (UG-PDSS)
Concession INRB, Croisement des avenues des Huileries
Tomabalaye, Bâtiment PDSS, Gombe Kinshassa, - RDC
Salle de réunion
Téléphone : +243 815586623
Mail : ugp-marche@pdss.cd / pdssmrdc@gmail.com

Dr Dominique BAABO KUBUYA
Coordonnateur National



Accord RDC-Ventora : Elie Kadima crève l'abcès et dénonce une main noire derrière l'agitation de CNPAV

Délégué de la Plateforme des organisations de la Société civile intervenant dans le secteur minier (POM), à la dernière table ronde de Pullman, organisé les 13 et 14 avril 2022 par la Présidence de la République, a accepté de répondre aux questions d'Econews, Elie Kadima, avant son retour à Lubumbashi, siège du POM. A cœur ouvert, Elie Kadima n'a esquivé aucune question. Derrière l'agitation de « Congo n'est pas à vendre (CNPAV) », partie prenante à la table ronde de Kinshasa qui tient à la publication de l'accord conclu entre la RDC et le groupe Ventora de l'homme d'affaires israélien Dan Gertler, Elie Kadima y voit une fuite en avant. Il dénonce une main noire derrière la campagne que mène CNPAV contre l'accord conclu, le 24 février 2022, entre l'Etat congolais et Dan Gertler.



Elie Kadima, interviewé à Kinshasa par Faustin Kuediasala, DP d'Econews

Vous venez de participer à la table ronde entre la Présidence de la République et certaines organisations de la Société civile, comment vous vous êtes retrouvé là-bas?

Vous savez que quand l'information de l'accord signé avec Dan Gertler est sortie, il y a eu des contestations. C'est spécialement « Congo n'est pas à vendre » qui a dit que l'accord était déséquilibré. Ils ont avancé leurs chiffres et la Présidence de la République a voulu qu'elle se mette autour d'une table avec les acteurs de la Société civile pour essayer d'échanger autour de cette question pour voir qui a raison. C'est dans ce cadre-là qu'on nous a invité pour que nous puissions assister à une table ronde sur les chiffres qui avaient été données dans l'accord et sur l'accord lui-même. L'accord n'a pas bien sûr été publié, mais nous qui avons assisté à la table ronde, l'accord a été projeté à notre attention à l'aide du rétroprojecteur. On l'a lu du début à la fin.

Donc, vous confirmez à ceux qui vont nous lire que vous avez lu l'accord?

Tout celui qui a participé à la table ronde a lu l'accord qui avait été projeté à l'aide d'un rétroprojecteur. La Présidence de la République ne voulait pas que comme il y a une clause de confidentialité que quelqu'un puisse le filmer à partir d'un téléphone parce qu'ils se sont entendus entre parties de le garder d'abord secret. Il y a encore des démarches au niveau du gouvernement américain pour arriver à lever les sanctions qui pèsent encore sur Dan Gertler. C'est après ça qu'on peut publier l'accord. La Présidence de la République n'a pas dit qu'elle ne publiera pas. Elle a dit qu'elle va le publier, mais d'après certaines étapes.

C'est un préalable et après l'accord sera rendu public.

Revenons à la table ronde, quels en étaient exactement les termes de référence? Vous avez discuté de quoi?

D'abord la première question, c'était sur le contenu même de cet accord. C'est ce qui nous a été présenté le premier jour. Quand on l'a projeté, nous avons lu et nous avons vu les différentes dispositions qu'il y avait. On a discuté sur les dispositions qui sont contenues dans l'accord. Le deuxième jour, on a parlé chiffres. Il y a des chiffres qui ont été avancés par « Congo n'est pas à vendre », d'après leurs études. Eux, « Congo n'est pas à vendre », ont parlé de 208.000 dollars américains que Dan Gertler va recevoir par jour en termes de royalties pendant 20 ans. Mais, la Présidence a estimé que c'était trop exagéré. Elle est venue maintenant qu'on puisse montrer comment ils ont fait des calculs et que si eux (Ndlr: CNPAV) ont aussi leur manière de faire de calcul qu'on puisse confronter et arriver à trouver un compromis.

Et le compromis a été trouvé?

Ceux-là qui étaient de « Congo n'est pas à vendre » ont accepté les chiffres que la Présidence a présentés. Alors à partir de ce moment-là, nous nous sommes mis d'accord et qu'il n'y a plus de divergences. C'est ainsi que nous avons fait cette déclaration (Ndlr: du 15 avril 2022) pour essayer d'éclairer l'opinion parce que «le Congo n'est pas à vendre» avait fait une large diffusion disant que le contrat était déséquilibré et que Dan Gertler avait pris la partie la plus juteuse. Mais, après avoir pris connaissance de tous ces chiffres, on a compris que la RDC avait

beaucoup à gagner dans cet accord par rapport à Dan Gertler.

Maintenant, après la table ronde qu'est-ce que vous dites à certains d'entre vous, vos amis de la Société civile, qui remettent en cause les conclusions de la table ronde et qui vont même plus loin en disant que vous avez été corrompus et qu'il y a eu compromission?

Ça m'étonne vraiment. Je déplore la malhonnêteté de certaines personnes qui ont participé à la table ronde parce qu'autour de la table, elles n'ont pas contesté les chiffres que la Présidence a présentés. Elles ont tenté de faire leur démonstration, mais il s'est avéré qu'elles étaient à côté parce qu'elles pensaient que les royalties que devait prendre Dan Gertler étaient de 20 millions USD par mois. On leur a dit ce n'est pas par mois, c'est par trimestre. Alors voilà qu'eux parlaient de par mois. C'est la preuve que tous les calculs étaient faussés. Quand on a fait tous les calculs, on est arrivé à la fin et elles n'ont pas contesté. Mais, ce qui m'a étonné, c'est quand on a terminé la table ronde, elles sont sorties et elles ont dit que le débat était à sens unique et n'ont pas eu le temps de prendre la parole. Qu'on les a empêchés de prendre la parole. Ce qui n'est pas normal, ce qui n'est pas correct. C'est vraiment déplorable de telles attitudes parce que nous avons travaillé pendant deux jours, de 14h00 à 19h, et pendant tout ce temps-là, il y a eu des échanges. Il y a déjà beaucoup de personnes de «Congo n'est pas à vendre» qui ont posé des questions. Et vous allez comprendre qu'aujourd'hui, même entre-eux, il y a

eu une divergence. Il y a des gens qui ont compris et qui ont dit non, nous quittons. Il y a même des gens qui ont démissionné. On a compris qu'il y a quelqu'un qui est en train de leur mettre dans la bouche ce qu'ils doivent dire.

C'est justement la question que j'allais vous poser. Est-ce que vous soupçonnez une main noire derrière l'attitude de « Congo n'est pas à vendre »?

Justement, c'est ce que je soupçonne. Parce que c'est vraiment surprenant que quelqu'un assiste à une table ronde, il parle, on le convainc, il accepte tout ce qui est donné là-bas. Et quand il sort, il dit que je n'ai pas pris la parole. C'est quand même curieux.

Quand certains de vos amis, spécialement « Congo n'est pas à vendre », tiennent à la publication de cet accord et que vous, pendant la table ronde, vous l'avez vu et lu. Est-ce que vous estimez c'est un faux débat ?

C'est un faux débat, bien sûr. Mais, le problème est que pour des raisons de transparence, ce n'est pas mal qu'il soit publié. Mais, la Présidence a dit qu'ils ont convenu que cet accord soit d'abord frappé de la clause de confidentialité pour une période, avant qu'il mène des démarches pour la levée des sanctions de Dan Gertler. C'est-à-dire la République ira avec l'accord qu'ils ont signé pour montrer aux Américains : voilà, vous avez sanctionné Dan Gertler à cause de nous pour tout le mal qu'il a fait chez nous, mais voilà qu'aujourd'hui nous venons de nous entendre avec Dan Gertler, nous pensons que vous pouvez lever les sanctions.

Autrement dit, tôt ou tard, cet accord sera publié

Cet accord sera publié. La Présidence a dit que l'accord sera publié dès qu'elle termine les démarches auprès des Américains pour obtenir la levée des sanctions. La Société civile s'est toujours battue et a toujours demandé la publication des accords. C'était pareil avec Banro. Aujourd'hui, cet accord est déjà publié. C'est-à-dire, la Présidence n'a pas refusé, mais ils ont quand même convenu qu'on ne publie pas avant qu'on arrive à parler avec les Américains pour qu'il lève les sanctions.

Par rapport à l'accord entre la République et Ventora. On a l'impression que des divergences ont été aplanies, mais il y a certainement de nouvelles attentes de la Société civile.

La Société civile, du moins « Congo n'est pas à vendre », avait d'abord commencé la bataille sur les chiffres. Ils ont présenté 208.000 dollars américains par jour pendant 20 ans en faveur de Dan Gertler. Quand on est arrivé à la table ronde, ils n'ont pas su défendre ces chiffres-là. Ils ont accepté les chiffres que la Présidence a présentés. Et maintenant, je sens que leur bataille reste au niveau de la publication.

Quant à la publication, la Présidence a dit : nous vous avons appelés, vous avez vu. Les organisations qui vous ont mandatés, vous pouvez aller leur expliquer. Nous avons été là, nous avons vu.

Mais vous sentez qu'ils ont perdu la bataille des chiffres, ils s'accrochent maintenant à la publication immédiate. Selon moi, je n'approuve pas une

(Suite à la page 12)

Election des gouverneurs et vice-gouverneurs : la campagne électorale démarre ce lundi

Décidée par le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo au cours d'une réunion du Conseil des ministres qu'il avait personnellement présidée, l'organisation de l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs dans les provinces appelées «à problème», va finalement avoir lieu. Et dans ces juridictions qui sont au nombre de quatorze, on observe, d'une part, une vive tension parmi les candidats, et d'autre part, la population qui espère, cette fois-ci, être dirigée par des personnes crédibles, compétentes et de bonne moralité. La balle est évidemment dans le camp des députés provinciaux appelés à procéder à un choix judiciaire.

VÉRON KONGO

Conformément au calendrier électoral arrêté par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), c'est le 6 mai 2022 que les élus du peuple au niveau des provinces «à problème» iront aux urnes pour combler le vide aux postes de gouverneur et vice-gouverneur dont les animateurs ont été déchus pour l'une ou l'autre raison.

Pour ce scrutin précis, les candidats ont 72 heures pour convaincre à travers une campagne électorale qui démarre ce lundi 2 mai pour se clôturer le mercredi 4 mai 2022 à minuit.

Des informations en notre possession, il ressort que beaucoup d'entre eux (candidats) ont déjà rejoint les chefs-lieux des provinces concernées.

BATAILLE RUDE

En suivant hier dimanche dans la matinée l'émission

«Journal des correspondants» de la radio Top Congo FM, l'impression qui se dégage est que la bataille s'annonce rude avec risque d'être teintée de contestations dues à la suspicion, aux interventions, à des discordances de vues au sein des partis et regroupements politiques. Bref, la méfiance supplanterait le franc jeu politique.

Le cas de la province du Kongo central qui bat le record avec vingt-deux candidats en course est un exemple éloquent. En effet, selon Danny Kinda Nzita, correspondant de la radio Top Congo Fm, la population regrette le manque d'entente qui caractérise les Ne Kongo.

En outre, les réseaux sociaux rapportent qu'un candidat répondant au nom de Guy Bandu, proche du président du Sénat, Modeste Bahati Lukwebo, serait le candidat de l'Union sacrée de la Nation (USN). Assertion que rejettera le candidat Deo Nkusu en sou-



lignant qu'il n'en a jamais été question.

Les réseaux sociaux vont même plus loin en révélant que le candidat Guy Bandu a été proposé à Nkamba en présence de Denis Kadima et Jean-Claude Vuemba, respectivement présidents de la CENI et l'Assemblée provinciale du Kongo central.

Si toutes ces informations s'avéraient exactes, l'élection du gouverneur et vice-gouverneur dans la province du Kongo central risque, non seulement d'être entachée d'irrégularités, mais aussi de remuer le couteau dans la plaie. En conséquence, la paix que ne cesse de prôner le Chef de l'Etat ne pourrait être qu'un vœu pieux.

Dans la province de Maïndombe, indique-t-on, cinq personnes restent en course

à la suite du retrait du candidat Jean-Claude Bola pour des raisons de convenance personnelle.

A en croire le correspondant Jonathan Mesa, le fait que l'UDPS ait refusé de céder sa place, la plupart des partis politiques de l'Union sacrée de la nation disent ne pas trouver leur compte. La tendance qui se dégage est que le PPRD occupe plus de siège.

Douze candidats sont en compétition dans la province de la Tshopo. Et dans le message qu'elle adresse aux députés provinciaux, la population leur demande d'éviter les erreurs du passé en leur offrant un bon gouverneur.

Le correspondant de la radio Top Congo Fm dans la province du Kasai Oriental,

Nicolas Kazadi, signale la controverse autour de différentes candidatures déposées. L'UDPS semble être divisée, les uns et les autres s'accrochent par rapport à leurs propres intérêts. Vu la manière dont il a été désigné, le ticket de l'USN ne fait pas l'unanimité. Gagnés par la peur, les candidats non membres de l'UDPS ont le profil bas.

Pour un meilleur choix à porter parmi les cinq candidats du Kasai central, la Société civile récuse toute personne corrompible et incompétente à la tête de la province.

Dans la province du Tanganyika, rapporte le correspondant Fabien Kambizi, il n'y a pas de ticket de l'USN déclaré officiellement. Tous les huit candidats disent défendre l'intérêt de la population.

Kinshasa : poursuite de la réhabilitation de l'éclairage public dans le district de la Tshangu

ECONEWS

Le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, a lancé, samedi 30 avril 2022, l'éclairage public sur le boulevard Lumumba à la hauteur du quartier Pascal de la commune de Masina, district de la Tshangu. Les communes concernées par cette phase sont, notamment Masina, Kimbanseke et Ndjili.

Avec l'éclairage public sur ce tronçon, le chef de l'administration urbaine vient de résoudre un des problèmes liés au banditisme urbain.

Du centre-ville jusqu'au camp CETA en passant par l'aéroport international de Ndjili, non seulement les véhicules peuvent désormais rouler en toute sécurité, mais aussi la population peut circuler en toute quiétude.

Se confiant à la presse,



Gentiny Ngobila a laissé entendre que cette activité qui s'inscrit dans la droite ligne de la vision du Président de la République, Félix-Antoine

Tshisekedi Tshilombo, vise à renforcer l'éclairage public à travers la capitale en faisant usage d'ampoules économiques, à faible consommation

d'énergie pour le bonheur des populations et la beauté de la ville. «Un éclairage public répondant aux normes dans une mégapole comme Kins-

hasa s'avère indispensable pour combattre l'insécurité et faciliter la mobilité de la population», a renchéri le chef de l'exécutif provincial de Kinshasa.

Rappelons par ailleurs, que, depuis le début du lancement de la réhabilitation de l'éclairage public en août 2020 par le gouverneur Ngobila Mbaka, plusieurs artères sont déjà sorties de l'obscurité. Il s'agit de : boulevards du 30 juin, Tshatshi, Sendwe, Triomphal et Lumumba, des avenues Kasa-Vubu, Libération (ex-24 novembre), Inga, etc.

Bientôt, la relance de l'éclairage public se poursuivra dans la partie Est de Kinshasa, sur l'avenue By-Pass dans la commune de Mont-Ngafula et cela, grâce au leadership avéré du gouverneur Ngobila Mbaka.

Un an du Gouvernement : « Les défis à relever restent énormes », reconnaît humblement Sama Lukonde

Profitant de la célébration de l'an 1 de son gouvernement, LE Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a invité vendredi les membres du Gouvernement à «travailler davantage pour matérialiser la vision de l'Autorité Suprême afin de mériter toujours de la confiance placée en chacun». C'était aussi l'occasion pour le chef du Gouvernement de remercier tous les membres du Gouvernement pour les efforts fournis dans la mise en œuvre du Programme gouvernemental, nonobstant le contexte économique et social mondial difficile caractérisé notamment par la Pandémie à Covid-19 et, depuis peu, par des répercussions du conflit russo-ukrainien. «En dépit des avancées enregistrées dans plusieurs secteurs de la vie nationale, nous sommes conscients que les défis à relever restent énormes», a-t-il souligné.

Dans cette perspective, le Premier Ministre a rassuré que le Gouvernement

demeure résolument engagé, notamment, à la matérialisation du Programme de développement à la base de nos 145 territoires, à la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle, à la consolidation de l'effectivité de la gratuité de l'enseignement primaire, à la réforme et à la modernisation de la Fonction Publique, à la dotation de chaque Congolais d'une Carte d'identité, au rétablissement de l'autorité de l'Etat et de la paix dans la partie Est du pays et à l'organisation des élections dans les délais constitutionnels. Pour ce faire, chaque membre du Gouvernement a été invité à faire preuve de plus de responsabilité, d'efficacité et d'efficacités dans la mise en œuvre du Programme gouvernemental qui vise à améliorer la qualité de la vie de nos concitoyens. Intégralité du compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres du 29 avril 2022.

ECONEWS

COMPTE RENDU DE LA CINQUANTE-ET-UNIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidé en visioconférence, depuis Lubumbashi, la cinquante et unième Réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 29 avril 2022.

Quatre (4) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :
I. Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat;
II. Points d'informations;
III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres;
IV. Examen et adoption des textes (3).

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

La communication de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a porté sur cinq (5) points, à savoir :

1. De la progression de la mise en œuvre du Programme des 145 territoires (PDL-145)

Le Président de la République a rappelé aux membres du Conseil l'urgence du démarrage du Programme de développement à la base des 145 Territoires. Il a insisté pour que toutes les Institutions concernées continuent à se mettre à l'œuvre pour la concrétisation de ce projet.

A ce jour, les agences d'exécution qui ont été sélectionnées et qui ont reçu la première tranche de décaissement sont invitées à finaliser les études des différents projets afin de procéder au lancement des appels d'offres des travaux et services.

Pour ce faire, le Président de la République a chargé le Ministre des Finan-

ces de s'assurer du respect du Plan de décaissement convenu avec les Agences d'exécution.

2. De la desserte en électricité sur le territoire national

Pour garantir l'accès en eau potable et en électricité qui est un droit constitutionnel, et au regard des difficultés qu'éprouvent nos populations dans ce secteur, le Président de la République a appelé à une bonne structuration de ce secteur afin de réduire sensiblement le retard de développement accumulé par notre pays durant plusieurs décennies et de répondre aux grandes attentes de notre peuple.

Il existe aujourd'hui plusieurs offres d'investissement dans le domaine énergétique par exemple la proposition du Gouvernement indien de financer l'implantation de centrales solaires à Karawa (15 MWC), Lusambo (10 MWC), Mbandaka (10 MWC), Mbuji-Mayi (15 MWC) et Manono (10 MWC). Ces projets se situent pour la plupart dans des provinces nouvellement créées. Il est donc impérieux que le Gouvernement réserve un caractère urgent aux projets d'électrification du pays, et particulièrement au traitement des projets relatifs à l'offre mentionnée ci-dessus.

Il en est de même pour les projets d'implantation de petites et moyennes centrales solaires et éoliennes présentés par différents investisseurs aux autorités compétentes pour analyse et décision.

Pour la matérialisation de ce projet, le Président de la République a chargé le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électrique ainsi que le Ministre des Finances à faire l'état des lieux



Patrick Muyaya Katembwe, ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement

qui permettra aux Congolais et Congolaises de bénéficier de leurs droits de base.

3. De la relance du processus de mise à la retraite des Agents et Fonctionnaires de l'Etat

Soucieux de l'accélération de la mise à la retraite des Agents et Fonctionnaires de l'Etat et du rajeunissement de l'Administration Publique, le Président de la République a de nouveau invité le Gouvernement à accorder une attention soutenue pour le bon aboutissement de ce processus amorcé par le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public.

Sous l'impulsion du Premier Ministre, tous les Ministres concernés ont été chargés, en ce compris le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Ministre d'Etat, Ministre du Budget, le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Com-

battants ainsi que le Ministre des Finances, de prendre toutes les dispositions requises afin de faire aboutir, dans un délai raisonnable ce processus, et de permettre à ses compatriotes qui ont servi la Nation de se reposer dignement et laisse la place aux plus jeunes.

4. De la représentation de l'Etat actionnaire dans les Assemblées Générales des Entreprises du Portefeuille de l'Etat

En vue de s'assurer de la contribution effective des entreprises d'économie mixte et d'orienter efficacement l'action gouvernementale en matière de rentabilisation des participations de l'Etat Congolais détenues dans les sociétés d'économie mixte, le Président de la République a chargé la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille à lui transmettre, dans les meilleurs délais, un rapport détaillé sur la situation des sociétés d'économie mixte.

Dans la même perspective, le Chef de l'Etat a demandé au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, d'accélérer le processus de modification du Décret n°13/002 du 15 janvier 2013 portant représentation de l'Etat-Actionnaire au sein des Assemblées Générales des Entreprises Publiques, et ce, conformément aux directives transmises via son Cabinet par la correspondance 0183/02/2022 du 02 février 2022.

5. Du maintien de l'éligibilité de notre pays aux fonds additionnels (IDA) de l'Allocation Prévention et Résilience

L'approbation par la Banque Mondiale, le 04 novembre 2021, de la Stratégie Nationale de Prévention des conflits, de Stabilisation et de Renforcement de la Résilience des Communautés permettra d'augmenter la dotation IDA de la République Démocratique du Congo.

(Suite à la page 8)

COMPTE RENDU DE LA CINQUANTE-ET-UNIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 8)

Dans cette perspective, le Président de la République a invité le Premier Ministre à signer le Décret consacrant la création ainsi que l'organisation du Secrétariat Permanent et la mise en place du Comité de pilotage ainsi que celle du Comité de Suivi par le Gouvernement, tel que décidé au cours de la 22^{ème} Réunion du Conseil des Ministres du 1er octobre 2021.

POINT D'INFORMATION DU PREMIER MINISTRE

Prenant la parole à la suite de Son Excellence Monsieur le Président de la République, le Premier Ministre a centré son adresse aux membres du Conseil sur quatre points :

1. La clôture des travaux de la Conférence inter-provinciale des espaces Grand Kasai/Grand Katanga, à Lubumbashi

Le Premier Ministre a rappelé que cette 51^{ème} Réunion du Conseil des Ministres, présidée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat depuis Lubumbashi, marque encore une fois son souci de voir le pays pacifié, le Congolais réconcilié avec lui-même.

C'est pour cette raison que le Chef de l'Etat a initié les travaux de la Conférence interprovinciale des espaces Grand Kasai-Grand Katanga qui vise à consolider la paix entre les communautés concernées, gage de développement, et à freiner les déplacements massifs des populations du Grand-Kasai vers le Grand- Katanga.

Le Premier Ministre a indiqué qu'au cours des travaux qui se sont déroulés au sein de quatre Commissions, l'occasion s'est offerte pour, d'une part, identifier sans complaisance les causes de ce phénomène et ses conséquences sur les plans politico-administratif, socio-culturel, sécuritaire et économique, et d'autre part, définir avec courage des solutions durables devant créer les conditions propices pour l'épanouissement des provinces concernées et assurer ainsi le vouloir vivre ensemble en République Démocratique du Congo.

Le Chef du Gouvernement a salué l'engagement de tous les participants, notam-

tamment : les Députés Nationaux et provinciaux, les Sénateurs, les Gouverneurs de neuf (9) provinces concernées, les membres des Gouvernements provinciaux, les Chefs traditionnels du Grand Katanga et du Grand Kasai, la Fondation katangaise, la Communauté kasaienne, la Société civile du Grand Katanga, les autres communautés vivant au Katanga, les partis politiques des diverses tendances, les enfants en rupture des liens familiaux (appelés Shegués), les délégués des motard (appelés Wewa), les exploitants miniers artisanaux (appelés creuseurs), les représentantes des mamans de l'espace Kasaien et celles de l'espace Katangais, les mouvements citoyens, etc.

Ces assises qui seront clôturées le samedi 30 avril 2022, ont permis de produire plus de 70 recommandations qui vont être remises, dans le format d'un rapport général, au Président de la République, Chef de l'Etat et Initiateur de cette table-ronde, et qui procédera lui-même à la clôture des dites assises.

2. Un an d'investiture du Gouvernement

Saisissant l'occasion, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a exprimé la gratitude de tout le Gouvernement à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, une année après son investiture par l'Assemblée Nationale. Il a invité les membres du Gouvernement à travailler davantage pour matérialiser la vision de l'Autorité Suprême afin de mériter toujours de la confiance placée en chacun.

Le Premier Ministre en a profité pour remercier tous les membres du Gouvernement pour les efforts fournis dans la mise en œuvre du Programme gouvernemental, nonobstant le contexte économique et social mondial difficile caractérisé notamment par la Pandémie à Covid-19 et, depuis peu, par des répercussions du conflit russo-ukrainien.

« En dépit des avancées enregistrées dans plusieurs secteurs de la vie nationale, nous sommes conscients que les défis à relever restent énormes », a-t-il souligné.

Dans cette perspective,

le Premier Ministre a rassuré que le Gouvernement demeure résolument engagé, notamment, à la matérialisation du Programme de développement à la base de nos 145 territoires, à la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle, à la consolidation de l'effectivité de la gratuité de l'enseignement primaire, à la réforme et à la modernisation de la Fonction Publique, à la dotation de chaque Congolais d'une Carte d'identité, au rétablissement de l'autorité de l'Etat et de la paix dans la partie Est du pays et à l'organisation des élections dans les délais constitutionnels.

Pour ce faire, chaque membre du Gouvernement a été invité à faire preuve de plus de responsabilité, d'efficacité et d'efficacité dans la mise en œuvre du Programme gouvernemental qui vise à améliorer la qualité de la vie de nos concitoyens.

3. Suspension de la perception de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les produits de première nécessité

Pour faire face à la tendance haussière des prix observée sur le marché, consécutive notamment à l'impact du conflit russo-ukrainien, le Gouvernement s'était engagé à prendre des mesures idoines, dans les plus brefs délais, afin de juguler les perturbations dans l'approvisionnement des produits de première nécessité.

A la suite des réunions conjoncturelles qu'il a tenues avec les Ministères sectoriels et les acteurs sociaux et économiques des secteurs concernés, le Premier Ministre a rappelé qu'il a été décidé de suspendre, pour une durée de six (6) mois renouvelable, la perception de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les produits de première nécessité.

« Le Gouvernement s'emploie à prendre des mesures d'encadrement en vue de s'assurer de leur effectivité. Un mécanisme de suivi permanent assorti des évaluations périodiques est mis en place », a martelé le Premier Ministre.

4. Célébration de la Journée du Travail et de l'Enseignement

A l'instar des autres

pays du monde, la République Démocratique du Congo célébrera, le 1^{er} mai, la Journée Internationale du Travail. L'occasion pour le Premier Ministre de saluer tous les travailleurs et les employeurs de notre pays, des secteurs formels et informels, publics et privés, et de les encourager à se mobiliser, ensemble avec le Gouvernement, pour promouvoir l'employabilité et garantir des emplois décents pour chacun de nos concitoyens.

De manière particulière, au nom du Gouvernement, le Premier Ministre a rendu hommage aux Enseignants de tous les secteurs de l'éducation nationale qui, le 30 avril, fêtons la Journée nationale de l'Enseignement.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait savoir au Conseil que l'Etat du territoire national reste dominé par la poursuite des opérations militaires ordonnées par le Commandant Suprême des FARDC et de la Police Nationale, pour anéantir la capacité de nuisance des forces négatives présentes dans les Provinces de l'Ituri et du Nord Kivu, dans le cadre de l'Etat de siège.

Dans le volet sécuritaire, il a informé les membres du Conseil qu'il y a de plus en plus des affrontements entre populations dans certaines provinces, affrontements dus entre autres aux conflits coutumiers et aux conflits des limites administratives sont observés dans les provinces suivantes : Mongala, Ituri, Kasai, Kasai-Central, Kasai-Oriental, Sankuru, Mai-Ndombe, Equateur, Sud-Kivu, Sud-Ubangi, Tanganyika et Lualaba.

Il a rassuré que son Ministère s'emploie à diligenter des missions sur terrain en vue de venir à bout à ces conflits.

Sur le plan des sinistres et catastrophes, le Vice-Premier, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a souligné la récurrence des cas d'incendie et des catastrophes naturelles

qui appellent à la révision de notre politique en matière de protection civile et la restructuration du Corps des Sapeurs-Pompiers en vue de faire face à toutes ces situations.

Dans ce registre, il a été enregistré dernièrement l'éboulement de terre à Bukavu, causant sept (07) morts.

II.2. Situation sécuritaire

Après l'intervention du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, la Vice-Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, au nom du Ministre en mission, a présenté les particularités sécuritaires sur l'ensemble du pays.

Pour l'instant, les forces de sécurité s'emploient à éradiquer l'activisme des groupes rebelles et terroristes dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

II.3. Évolution de la situation de l'épidémie à Covid-19

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a présenté la situation liée à l'épidémie à Covid-19 en République Démocratique du Congo. Il a indiqué que globalement, la situation sanitaire de la pandémie à COVID-19 reste stable et maîtrisée avec un taux de létalité de 1,5%. La courbe des cas de contamination demeure toujours à la baisse.

La courbe descendante du taux de contamination devrait pousser la population à observer davantage les mesures barrières pour qu'avec les efforts des uns et des autres, notre pays soit parmi les Etats qui vont vaincre cette pandémie.

Notre pays devra donc être en alerte d'autant plus que, malgré l'accalmie observée depuis plusieurs semaines, il y a probabilité d'une flambée des contaminations entre avril et juillet 2022. Pour ce faire, la population est davantage encouragée à se faire vacciner contre la Covid-19.

Sur un autre registre, le Ministre de la Santé, Hygiène et Prévention a évoqué la situation de l'épidémie à virus Ebola. En effet, il est signalé depuis le 23 avril dernier la

(Suite à la page 10)

COMPTE RENDU DE LA CINQUANTE-ET-UNIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 9)

14^{ème} épidémie de la maladie à virus Ebola a été déclarée à Mbandaka dans la province de l'Equateur.

Cette déclaration fait suite aux résultats fournis par l'INRB après examen d'un étudiant de sexe masculin âgé de 31 ans. Un cas a été déclaré le 25 avril et deux autres le 27 avril 2022. La létalité globale est de 100,0%.

Pour ce faire, plusieurs actions sont en cours, notamment :

- le renforcement de la surveillance épidémiologique;
- le suivi de la mise à jour des listes linéaires des contacts;
- la réactivation du comité local, provincial et national de la coordination dans le cadre de la riposte contre Ebola;
- la mise en place d'un centre de traitement contre Ebola;
- la prise en charge médicale des cas;
- la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers;
- la finalisation du Plan de riposte contre l'Ebola et de la Requête à présenter au Gouvernement dans les prochains jours.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.4. Rapport sur l'état d'avancement des projets d'entretien et de construction de la voirie dans la ville de Kinshasa

Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a fait rapport au Conseil de l'état d'avancement des projets d'entretien et de construction de la voirie dans la ville de Kinshasa.

S'agissant du Projet «Kinshasa Zéro trou», il a indiqué que les fonds constituant le solde du financement requis de la première phase ont été mis à la disposition de l'Office des Voiries et Drainage (OVD). Avec ce paiement, les travaux peuvent se terminer dans six (06) semaines.

En ce qui concerne le Projet «Tshilejelu», les travaux initiés à travers les provinces de la République sont exécutés à 40,18%.

Le Projet ABC, qui vise la construction de 13,24 km, est à 64,06% de son exécution. Quant au projet de bitumage de cinq artères dans la ville de Kinshasa, le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a indiqué que cela nécessite des ressources additionnelles. Cette addition se

justifie par le fait des travaux supplémentaires qui se sont imposés sur terrain.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.5. Conclusions de la 36^{ème} session du Conseil National du Travail et rapport d'une mission effectuée au Kongo-Central

Faisant suite aux instructions du Premier Ministre, la Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale a communiqué au Conseil les conclusions de la 36^{ème} session du Conseil National de Travail. L'insistance a été faite sur l'ordonnance relative à l'actualisation des jours fériés et légaux en République Démocratique du Congo, conformément à la volonté du Président de la République de dédier la date du 6 avril à la commémoration du Prophète Simon Kimbangu.

Quant à la mission effectuée à Matadi du 25 avril 2022 au 27 avril 2022, relative à la grève des transporteurs routiers des camions poids lourds, force est de constater que la énième tentative de démantèlement de la grève n'a pas été concluante, a souligné la Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale.

Malgré la signature du protocole d'accord en 2013 entre les employeurs et les travailleurs du secteur, les problèmes soulevés durant cet échange demeurent les mêmes actuellement.

Face à cette situation, le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale a décidé de relancer la commission tripartite pour trouver des solutions pouvant rejoindre les attentes des transporteurs des poids lourds.

Ont été adoptées les résolutions suivantes :

- les entreprises utilisatrices de chauffeurs devront désormais signer des contrats de travail avec ces derniers;
- le paiement de 50 USD ou son équivalent de prime de voyage pour le chauffeur, et de 25 USD ou son équivalent pour le convoyeur;
- l'immatriculation obligatoire et versement des cotisations sociales retenues sur la paie des travailleurs à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la loi;
- l'obligation pour tous les

transporteurs routiers et propriétaires des véhicules à s'affilier à une organisation professionnelle de leur choix;

- la restauration d'un système de timbres routiers pour faciliter le contrôle et mettre fin au phénomène des «électrons libres» dans le secteur;
- l'engagement des partenaires sociaux à poursuivre les négociations à Kinshasa pour le reste des revendications.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'informations.

II.6. Point d'information sur la plateforme numérique «AudienceApp»

Le Ministre du Numérique a présenté au Conseil un Point d'information sur «AudienceApp», plateforme numérique, évolutive, novatrice, répondant à l'absence d'un mécanisme efficace de gestion d'audiences, de rendez-vous et d'organisation des réunions au sein des institutions et administrations publiques.

En phase avec la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, inscrite dans le Plan National du Numérique, consistant à faire du Numérique congolais un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et du progrès social, le Ministère du Numérique a amorcé la digitalisation de l'Administration Publique à travers le Programme de Transformation du Numérique (PTN).

Poursuivant cette digitalisation, il a indiqué avoir mis en place la plateforme numérique précitée afin de dématérialiser les demandes des audiences, les prises des rendez-vous avec les autorités du pays et de faciliter l'organisation des réunions entre Institutions sans se déplacer.

Le Ministre du Numérique a entretenu les membres du Gouvernement sur les avantages qu'offre «Audience App», notamment la réduction du coût des consommables des bureaux, la réduction des risques de contamination au Covid-19, la traçabilité des rendez-vous, etc.

Le Conseil a pris acte de ce Point d'informations.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa cin-

quième réunion tenue le vendredi 22 avril 2022.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE TROIS (3) PROJETS DE TEXTES

IV.1. Projets de Lois de ratification (02 textes)

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères a soumis au Conseil, deux Projets de ratification faisant suite aux Accords signés à Ankara, le 07 septembre 2021 entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de la République de Turquie.

Le premier texte concerne le Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de la République de Turquie sur la promotion et la protection réciproques des investissements.

Et le second texte a été celui de Projet de Loi autorisant la ratification de la Convention entre la République démocratique du Congo et la République de Turquie en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Les Accords susmentionnés ont pour objectif d'éviter, d'une part, la double imposition fiscale des contribuables des deux états et, d'autre part, de prévenir la fraude ainsi que l'évasion fiscale; afin de préserver les recettes budgétaires de chaque pays.

Lesdits Accords prévoient une imposition réduite et des exonérations sur certaines catégories de revenus en vue de contribuer à l'instauration de l'équité et de la sécurité dans les échanges entre les deux Etats.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Étrangères a précisé que la Convention a pour mission de favoriser l'accroissement des investissements de la Turquie vers la République démocratique du Congo et de stimuler les flux financiers et commerciaux entre les deux nations. Elle s'applique aux personnes physiques et morales résidentes des États contrac-

tants, ainsi qu'aux impôts sur le revenu perçus pour le compte de chacun des deux pays ou de ses démembrés.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ces deux Projets de Loi de ratification.

IV.1. Projet d'Accord Commercial (01 texte)

Le Ministre du Commerce Extérieur a présenté au Conseil le Projet d'Accord commercial entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de la République du Burundi.

Il a indiqué que notre pays et la République du Burundi sont membres de l'Organisation Mondiale du Commerce et du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe; et les deux États ont adhéré chacun à la Zone de Libre Échange Tripartite COMESA-EAC-SADC ainsi qu'à la Zone de Libre Échange Continentale Africaine.

En vue d'affermir et d'intensifier leurs relations commerciales, les deux pays ont signé un Mémoire d'Entente sur la facilitation des échanges commerciaux depuis le 13 juillet 2021.

Le Ministre du Commerce Extérieur a souligné que la signature de cet Accord commercial contribuera au développement économique des deux pays qui ont des intérêts communs. Car, ce texte met en place un cadre juridique fondé sur les principes de justice, d'équité et de réciprocité susceptibles de renforcer les relations socio-économiques et politiques entre les deux pays.

Il se donne pour vocation de promouvoir et d'intensifier les relations commerciales entre la République Démocratique du Congo et la République du Burundi.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet d'Accord. Commencée à 13h20, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h37.

PATRICK MUYAYA KATEMBWE

MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET MÉDIAS, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Football : controverse autour de la reprise du championnat de la Linafoot D1

Deux mois d'arrêt. C'est ce qui est arrivé au championnat national de football de la Ligue nationale de football (Linafoot). Entre le ministère des Sports et les parties prenantes au football, on semble ne plus parler le même langage. La controverse est bien réelle.

NANA K.

La dernière tripartite, tenue mercredi 20 avril, entre le ministre des Sports et Loisirs, Serge Nkonde Chembo, la Fédération congolaise de football association (FECOFA) et les dirigeants des clubs, a été sanctionnée par l'adoption d'un accord qui peine à être matérialiser. Le principe de la reprise imminente du championnat nationale de la Ligue nationale de football (Linafoot) n'a pas suivi d'effet sur le terrain. Le championnat de la Linafoot, D1 et D2, est toujours à l'arrêt.

Au cours des échanges entre le ministère de tutelle et les différentes parties prenantes du monde de football, plusieurs pistes ont été étudiées pour permettre la reprise des activités. Les par-

ties ont pris en compte, dans leur schéma de reprise, de l'épineux problème de déplacement des équipes, du format de la continuité du championnat national et du calendrier adéquat pour clôturer dans le délai de la CAF (Confédération africaine de football) la saison sportive 2021-2022.

Jusqu'à présent, la date de la reprise des compétitions n'a pas encore été fixée. Et le football congolais court un grand danger.

En effet, la reprise du championnat national devrait aider les Léopards seniors et locaux de la République Démocratique du Congo à se mettre à jour dans la perspective des éliminatoires à la prochaine Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2023), prévue en Côte d'Ivoire, et au Championnat d'Afrique des Nations qui se joue également en 2023 en Algérie.

Au ministère des Sports, on tente de relativiser, rassurant qu'un accord a été trouvé avec le transporteur aérien Congo Airways pour le transport des équipes engagées à la 27^{ème} édition de la Linafoot.

« Congo Airways n'attend que le calendrier pour transporter les équipes. Le contrat entre cette compagnie aérienne et la FECOFA sera signé en début de semaine », indique



une source interne du ministère des Sports.

LA LINAFOOT SE DÉDOUANE

A la Linafoot, on refuse de porter le chapeau autour de la débâcle du championnat national de football.

Dans une mise au point faite par sa commission presse, le comité de gestion de la Linafoot ne se dit pas responsable du retard de la reprise du championnat national de football.

« Contrairement à tout ce qui se rencontre çà et là, la Linafoot, entité organisatrice du championnat national, tient à informer le public sportif qu'elle s'en tient à ce qui a été convenu lors de la réunion tripartite entre le ministre des Sports et Loisirs, la Fédération congolaise de football association (FECOFA), la Linafoot et les dirigeants des clubs », précise la Linafoot dans son communiqué.

Selon sa commission presse, la Linafoot dit n'attendre que « la preuve de paiement » auprès de Congo Airways pour publier le nouveau calendrier des rencontres. « Le calendrier n'est pas un problème (...) Que chacun joue franc jeu, ne pas exercer la pression inutilement sur la Linafoot », fait remarquer la Linafoot.

Dans l'imbroglio qui entoure finalement la reprise du championnat national de football, le Comité de gestion de la Linafoot se dédouane. « Ce n'est pas la Linafoot qui bloque la reprise du championnat national », rappelle-t-il.

GUY MAFUTA EN COLÈRE

Intervenant sur les antennes de la radio Top Congo FM, Guy Mafuta, représentant du collectif de dirigeants des clubs engagés à la Linafoot, ne cache pas sa colère.

« Nous sommes toujours

dans le flou... Nous attendons encore », a dit Guy Mafuta, confirmant l'impasse dans laquelle se trouvent les discussions pour la reprise du championnat national.

Selon lui, « il a été convenu qu'un cahier des charges puisse être déposé à l'issue de la réunion tripartite, chose qui a été faite le lendemain. Mais il s'est déjà passé une semaine, toujours rien », rappelle-t-il.

Il pointe du doigt le Gouvernement, particulièrement le ministère des Sports, qui ne joue pas franc jeu. « La bonne foi doit être du côté du Gouvernement, car la FECOFA et la Linafoot ont déjà déposé leur cahier des charges », précise Guy Mafuta.

Pour rappel, le championnat national de la Linafoot Division 1 est à l'arrêt depuis deux mois déjà. Pourtant, deux importantes échéances continentales attendent les Léopards de la RDC, à savoir les éliminatoires de la CAN 2023 du CHAN 2023.

CHAN : le tirage au sort des éliminatoires reporté à une date ultérieure

Le tirage au sort des qualifications pour le prochain Championnat d'Afrique des nations (CHAN 2023) « initialement prévu le vendredi 29 avril 2022 est reporté à une date ultérieure », a fait savoir la Confédération africaine de football (CAF).

Pour rappel, cette septième édition du CHAN devait avoir lieu en janvier 2022 en Algérie mais a été reportée à janvier 2023, notamment à cause de la crise du Covid. Ses éliminatoires devraient se disputer entre le 24 juin et le 4 septembre.

L'organe faitier du football africain a, tout de même, présenté ses excuses aux Fédérations concernées à ce tirage pour tout désagrément qui aurait pu être causé, tout en précisant que des nouvelles dates de cette campagne



seront communiquées en temps voulu. Le sélectionneur de la RDC, Otis Ngoma, et ses poulains doivent encore avoir leur mal en patience.

Jusque-là, les éliminatoires devaient commencer au mois de juin pour le premier tour, précisément du 24 au 26 juin pour les matches aller et du 1^{er} au 3 juillet pour les

matches retour. Le deuxième tour était prévu, quant à lui, du 22 au 24 juillet pour les matches aller et du 26 au 31 juillet pour le retour. Enfin, le troisième tour du 26 au 28 août pour les matches aller et les matches retour du 2 au 4 septembre.

La CAF a donc prévu trois tours des éliminatoires

pour cette 7^{ème} édition du CHAN avant les derniers tickets pour la phase finale qui se déroulera du 8 janvier à mardi 31 janvier 2023, en Algérie.

Cependant, avec le report de la date du tirage au sort et la promesse d'annoncer en temps voulu des nouvelles dates, il y a lieu que la CAF puisse changer toutes les dates.

Qu'à cela ne tienne, les Léopards de la RDC sont déjà en position de tirs. La nomination du nouvel entraîneur, Otis Ngoma Kondi, qui a déjà pris langue avec le président a.i. de la FECOFA, Donatien Tshimanga Mwamba, pour de nouvelles orientations, fait déjà un grand pas pour le début des préparatifs.

Les Léopards, vainqueurs de cette compétition en 2009 et 2016, veulent aller à la conquête de ce titre.

Avec ACP

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Promotion de l'entrepreneuriat local : l'ANAPI en mode séduction

Soutenir et faciliter l'éclosion de l'entrepreneuriat local. C'est l'ambition que s'est fixée l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI) par l'organisation, vendredi dernier au site touristique Aqua Splash, d'une matinée d'échanges entre différentes parties prenantes impliquées dans ce projet.

IGHANA MASTALA

Une matinée d'échanges entre l'ANAPI et ses partenaires a vécu. En marge de la célébration des 20 ans d'existence de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), Anthony Nkinzo Kamole, son directeur général, avait annoncé, en janvier dernier, une série d'activités à organiser pendant cette période des festivités. C'est dans ce cadre que l'ANAPI a organisé avec ses partenaires une matinée d'échanges, le vendredi 29 avril 2022, sous le thème « *L'essor de l'entrepreneuriat, gage d'une RDC prospère de demain pour des investissements de qualité* ».

Plusieurs objectifs étaient poursuivis au travers de cette activité, notamment : l'incitation des entrepreneurs congolais au développement des chaînes de valeur pour une meilleure intégration économique; la promotion de la culture de l'innovation dans l'entrepreneuriat comme un des leviers du positionnement du produit dans un marché donné; la conscientisation des entrepreneurs congolais sur le rôle majeur qu'ils doivent jouer pour permettre au pays d'atteindre la croissance inclusive et de disposer d'une classe moyenne; enfin, la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans les enjeux de la prospérité de notre pays et la collecte de do-

léances des entrepreneurs pour des actions de plaidoyer.

LA VOLONTÉ DE BIEN FAIRE

Dans son exposé, le DG de l'ANAPI, Anthony Nkinzo Kamole, a fait un bref aperçu sur l'économie congolaise et dressé un état de lieu de l'entrepreneuriat en République Démocratique du Congo. A en croire les statistiques (source INES), 65,5% des unités économiques sont tournées vers le commerce, 10,5% vers l'activité de fabrication, 8,3% vers l'hébergement et restauration, 4,8% vers l'information et communication et seulement 3,9% vers d'autres activités de service. Il a donc fait constater à l'assistance qu'il y a prédominance des activités de négoce (achat et vente) dans l'économie congolaise. Ce qui entraîne un faible niveau de création de la valeur ajoutée (richesse nationale), une importation permanente des biens de consommation courante et d'équipement, le faible niveau de la production intérieure et le faible niveau de revenu par habitant. Il a, par ailleurs, recommandé aux entrepreneurs présents à cette matinée d'échanges de développer l'entrepreneuriat local, sous tous ses aspects. De même, il a aussi fait constater qu'environ 95% des entreprises fonctionnant actuellement en RDC, sont dans l'informel. Seu-



le DG de l'ANAPI, Anthony Nkinzo Kamole (troisième à partir de la gauche), entouré des partenaires de l'ANAPI

lement 0,4% d'entreprises sont en règle avec le guichet unique (ont tous les documents). 1,3% ont deux documents et 1,5% ont un document. Il a, à cette occasion, demandé aux entrepreneurs et aux aspirants créateurs d'entreprises de ne jamais opter pour l'individualisme dans les affaires et la prédominance du secteur informel.

« *Aujourd'hui, nous avons voulu montrer aux entrepreneurs qu'ils ont un rôle crucial, un rôle extrêmement primordial sur la question des investissements de qualité dans le pays. Nous avons analysé l'environnement des investissements. Est-ce qu'il permet un essor de l'entrepreneuriat ? Avons-nous le capital humain qu'il faut ? Avons-nous les outils nécessaires pour faire en sorte que l'entreprise puisse se mettre en place ? ... Aujourd'hui, environ 95% des entreprises sont dans l'informel. Le rapport de l'INS le dit. 95% des entreprises qui sont en train de fonctionner dans le pays n'ont pas*

tous les documents requis. L'importance du message aujourd'hui, c'est de demander à ces entreprises de revenir dans le formel », a-t-il insisté.

Il a, par la même occasion, recommandé aux entrepreneurs congolais de créer des chaînes de valeur, en se constituant en co-entreprise (Joint-Venture), sociétés coopératives ou en groupement d'intérêt économique.

Présentant les faits qui ont marqué les 20 ans de l'ANAPI, Anthony Nkinzo Kamole, a affirmé que de janvier 2003 à janvier 2022, environ 1.868 projets ont été admis aux avantages du régime général de la Loi n°004/2002 portant Code des investissements pour un coût total de 48.422.147.613 USD, susceptibles de générer 237.672 emplois permanents.

Tout en reconnaissant que le chemin à parcourir est encore long et que la fiscalité applicable aux PME demeure, à ce jour, étouffante, le directeur général de l'ANAPI a souligné que le gouvernement a fourni beaucoup d'efforts dans ces domaines, no-

tamment la rationalisation et la création du guichet unique de paiement des taxes et impôts.

Outre le directeur général de l'ANAPI, Anthony Kinzo, plusieurs autres intervenants ont pris la parole. Il s'agit notamment du directeur général de l'ANADEC (l'Agence Nationale pour le Développement de l'Entrepreneuriat au Congo), du président national de la FENAPEC (Fédération Nationale des Petites et Moyennes Entreprises), du vice-président de la COPEMECO (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Congolaise) et de la vice-présidente de l'ASSOFE (Association des Femmes Chefs d'Entreprises de la RDC) qui a parlé de l'entrepreneuriat féminin.

Il sied de noter que dans le cadre de son 20^{ème} anniversaire d'existence, l'ANAPI a prévu dans l'agenda annuel, l'organisation d'une série d'activités d'envergure avec ses partenaires, qui rentrent dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires en République Démocratique du Congo.

Accord RDC-Ventora : Elie Kadima crève l'abcès et dénonce une main noire derrière l'agitation de CNPAV

(Suite de la page 6)

démarche pareille parce que nous, quand nous sommes allés à la table ronde, nous pensions qu'ils avaient des démonstrations à faire pour nous montrer dans quelle mesure Dan Gertler prenait la partie la plus juteuse. Mais, quand nous arrivons là-bas, nous avons trouvé que la RDC va bénéficier de plusieurs choses parce qu'elle récupère tous les blocs pétroliers et tous les gisements. Il y a des études qui ont été faites sur les blocs pétroliers. Dans l'accord, il est même dit que la RDC va remettre l'argent des études, pas avec l'argent du Trésor public, mais ce sera au moment où on va trouver un preneur de ces blocs. Et puis, la dette de la Gécamines envers Ventora est

terminée et que dans les différents paiements qui vont intervenir entre les différentes parties, la Gécamines va bénéficier de 58 millions de dollars américains. Donc, la dette que la Gécamines avait envers Ventora est terminée. Donc, il y a vraiment plusieurs choses que la République gagne. On ne doit pas oublier qu'on est dans un arrangement à l'amiable. Dans un arrangement à l'amiable, il y a des choses qu'on perd, il y a d'autres qu'on gagne. La logique, c'est que, au lieu de tout perdre, on peut voir quand même ce qu'on peut gagner et avancer. On ne doit pas rester sur le même point en train de diaboliser Dan Gertler. Il y a des gens qui ont fait pire dans ce pays que Dan

Gertler, mais qui n'ont jamais été poursuivis. Nous avons même recommandé, dans notre déclaration du 15 avril 2022, que le processus qui vient d'être fait avec Dan Gertler puisse continuer vers d'autres aussi.

Nous avons le rapport de panel des Nations Unies qui a déjà listé plus de 50 personnes. Il y a le rapport Lutundula. Il y a plusieurs rapports qui ont montré noir sur blanc les entreprises ou les gens ont bradé les mines au Congo. Mais, on ne les a jamais poursuivis. On a arrangé avec Dan Gertler aujourd'hui. Il faut le faire aussi avec les autres.

On a appris, par rapport à votre participation à la table ronde, que vous

auriez subi de pression ça et là. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur cette question ?

Il y a des gens qui ont appelé le PCA (Président du Conseil d'administration) du POM lui demandant s'il peut accepter qu'on lui paie un billet, qu'il vienne à Kinshasa pour faire une déclaration montrant qu'il n'est pas d'accord avec la signature que j'ai apposée sur le document (Ndlr : Déclaration du 15 avril 2022). Il m'a appelé, il m'a dit ça : voilà, j'ai reçu des gens qui m'ont appelé. Ça nous a surpris et la personne-là, c'est quelqu'un de la Monusco (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo) qui a appelé. Nous ne voyons pas quel est le lien qu'il y a encore avec Monusco.

Est-ce une personne de la Monusco qui travaille dans les organisations de la Société civile ou je ne sais quoi ? Ce qui est sûr est qu'ils ont quand même tenté d'appeler le PCA pour qu'il vienne renier la signature que j'ai apposée dans la déclaration du 15 avril. Il leur a dit non, confirmant qu'Elie Kadima a été mandaté par le Conseil d'administration et la signature qu'il a apposée a été approuvée par le Conseil d'administration.

Une fois de plus, il se confirme qu'il y a une main noire ?

Exactement, on comprend qu'il y a anguille sous roche.

**PROPOS RECUEILLIS PAR
FAUSTIN K.**